

CERTIFICATION NF HQE™ EQUIPEMENTS SPORTIFS :

5 premières opérations certifiées dont l'une se situe à Roubaix (59)



La certification NF HQE™ Equipements Sportifs, gérée par l'organisme certificateur Certivéa, vient d'être délivrée à 5 premières opérations, dont l'une se situe à Roubaix : le Vélodrome couvert régional Jean Stablinski, avec la mention HQE TRES BON.

Une certification unique en France...

Initiée par l'association AIRES dans le cadre de sa convention d'objectifs avec le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative, très soutenue par ce même Ministère, et attribuée par l'organisme certificateur Certivéa, la certification NF HQE™ Equipements Sportifs permet de distinguer en France, comme à l'international, les équipements sportifs dont les performances environnementales, énergétiques, de santé et de confort correspondent aux meilleures pratiques actuelles.

☛ Patrick Nossent, Président de Certivéa

« La certification NF HQE™ Equipements Sportifs permet d'améliorer et de valoriser les performances énergétiques, environnementales de santé et de confort des équipements sportifs tout en conservant une haute qualité d'usage indispensable à toute bonne pratique sportive. »

Testée sur 7 opérations pilotes, lancée fin 2011 pour les salles multisports puis étendue courant 2012 aux piscines et aux centres aquatiques, la certification NF HQE™ Equipements Sportifs vient d'être délivrée à 5 premières opérations :

- **Le Vélodrome couvert régional Jean Stablinski – Roubaix (59) – Mention HQE TRES BON**
- **La nouvelle Salle Multisports de la Ville de Morlaix (29) – Mention HQE TRES BON**
- **Le Complexe Aquatique de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais – Mercin et Vaux (02) – Mention HQE EXCELLENT**
- **Le Centre Aqualudique « La Vague » – Communauté d'Agglomération du Puy en Velay (43) – Mention HQE EXCELLENT**
- **La reconstruction du stade aquatique de l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP) – Paris (75) – Mention HQE EXCELLENT**

☛ Jean-Marie GEVEAUX, Président du Conseil général de La Sarthe, Président de l'Association AIRES

« Avec la certification NF HQE™ dédiée aux équipements sportifs, les collectivités locales disposent désormais d'un outil crédible pour démontrer et prouver les performances environnementales, énergétiques, de santé et de confort de leurs projets. »

Un peu plus d'une quinzaine de demandes de certification viennent s'ajouter à ces cinq premières opérations certifiées.

AFNOR et l'Association HQE sont partenaires du développement de cet outil unique en son genre. Au-delà des marques dont ils ont confié la gestion à Certivéa pour cette certification (NF et HQE™), le rôle de ces deux acteurs se poursuit également, tout comme celui d'Aires et du Ministère, au sein du Comité d'Application de la marque : ce comité est en charge d'impulser la stratégie de développement et de donner son avis sur les décisions de certification.

☛ Jean Paul Batheux, Directeur de Projet à la direction de grands équipements - Région Nord/Pas-de-Calais

« Dans le cadre de sa politique globale de démarche HQE menée depuis 15 ans, la Région Nord Pas de Calais a voulu profiter de l'opportunité de la construction de l'équipement emblématique que constituait le Vélodrome de Roubaix pour engager avec Certivéa, une démarche pilote de l'élaboration du référentiel HQE Equipements Sportifs. Cette démarche s'est finalement concrétisée par l'obtention d'une certification NF HQE™ Equipements Sportifs.

Cette démarche a nécessité la participation et l'adhésion, non seulement de la maîtrise d'ouvrage, mais aussi de la maîtrise d'œuvre, architectes, bureaux d'études ainsi que des entreprises. »

Des spécificités environnementales à prendre en compte

La certification NF HQE™ Equipements Sportifs comporte quelques spécificités qui sont propres aux salles multisports et/ou aux piscines, comme par exemple :

- L'implantation et l'intégration du bâtiment dans son environnement par l'intermédiaire de la définition d'un « Projet Sportif d'Équipement » adossé au système de management de l'opération ;
- La cohérence avec les politiques locales de développement durable ;
- La création d'une qualité d'ambiance des espaces pour les usagers, quel que soit le sport pratiqué (température, stratification de l'air, acoustique spécifique aux pratiques sportives, etc.),
- L'accès à la lumière naturelle tout en limitant l'éblouissement (soleil direct à proscrire, orientation du bâtiment, protection des ouvertures),
- La création des conditions d'hygiène spécifiques et notamment le traitement des flux des sportifs, parcours propres/sales, la position des locaux à conditions sanitaires spécifiques (vestiaires, sanitaires, anti-dopage, etc.) ;
- Etc.

Et plus particulièrement pour les piscines :

- La gestion des eaux pluviales, des eaux de bassin et des eaux usées ;
- Les économies d'eau via la mise en place d'équipements performants pour les sanitaires (WC, douches, robinets, etc.), ainsi que la mise en place de systèmes adaptés à l'équipement et performants pour le traitement des eaux de bassin ;
- La création de conditions d'hygiène spécifiques notamment sur les lieux pieds nus et pieds chaussés ;
- La maîtrise de la teneur en dérivés chlorés dans les eaux des bassins ;
- Etc.

FICHE INFORMATION DE L'OPERATION EN ANNEXE

Contact presse pour informations complémentaires :

Le Bonheur est dans la Com' - Ingrid Launay / Aurélie Fitoussi

01 43 83 53 32 – 01 48 60 30 59 - launay@bcomrp.com – fitoussi@bcomrp.com



A propos de la certification NF HQE™ :

La certification NF HQE™ distingue des bâtiments dont les performances environnementales, énergétiques, de santé et de confort correspondent aux meilleures pratiques actuelles. Cette certification concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation des ouvrages. Elle couvre tous les types de bâtiments non résidentiels en neuf comme en rénovation. Elle s'appuie sur un référentiel Certivéa, bâti autour d'indicateurs de performance, d'un système de management et des 14 cibles de la démarche HQE™ visant à améliorer la qualité environnementale des bâtiments.

A propos de Certivéa :

Certivéa est une filiale du Groupe CSTB qui accompagne, par la certification en France et à l'international, les démarches d'amélioration de la performance des acteurs de la filière construction dans toutes ses dimensions : managériale, satisfaction client, performances technique et environnementale. Certivéa est aujourd'hui considérée comme un réel partenaire du changement pour les acteurs de la filière bâtiment/ville/territoire. Sa mission principale est de susciter l'amélioration et d'attester de la performance des acteurs et des bâtiments, villes et territoires dans un objectif de développement durable. Certivéa propose une offre de certification axée sur les ouvrages tertiaires et les acteurs. Certivéa est membre fondateur de France GBC. Pour aller plus loin : www.certivea.fr

A propos de Aires :

L'Association pour l'Information et la Recherche sur les Equipements de Sport et de Loisirs a pour vocation de permettre à tous ceux qui sont concernés par les lieux de pratique sportive de se rencontrer, échanger, faire des propositions, mobiliser, faire de la veille, repérer des projets et actions intéressants pour en tirer des enseignements et les mutualiser. AIRES est un lieu de réflexion d'intérêt général pour progresser ensemble, lié au ministère chargé des Sports par une convention d'objectifs. Toutes les familles d'acteurs, des maîtres d'ouvrage aux utilisateurs, y sont représentées. AIRES peut donc mettre autour de la table toutes les parties prenantes aux questions abordées, de façon à faire émerger des réponses fruits de l'expression de l'intelligence collective. Pour aller plus loin : www.aires.asso.fr

VÉLODROME COUVERT RÉGIONAL JEAN STABLINSKI 59 Avenue Alexander Fleming 59100 Roubaix

- **Nom du Maître d'Ouvrage** : Région Nord-Pas de Calais
- **Architecte mandataire** : Anaa Architecte Investisseur
- **Architecte piste et BMX** : Ava et Partners
- **Investisseurs** : Région NPdC, Département du Nord, ADEME, CNDS, Union Européenne, LMCU, Ville de Roubaix
- **Assistance à la maîtrise d'ouvrage HQE** : Technicity
- **Bureau d'étude technique** : Projex
- **Architecte Paysagiste** : Empreinte
- **Bureau environnemental** : Tribu
- **Surface SHON** : 15 603 m²
- **Date de livraison prévue** : 6 août 2012 (bâtiment), 14 septembre 2012 (piste BMX)

Présentation synthétique du projet et démarche originelle du maître d'ouvrage

L'équipement, dédié en priorité aux pratiques cyclistes, de l'amateurisme à la compétition, sera partiellement polyvalent car il s'adressera aussi aux scolaires au niveau du plateau central et pourra accueillir ponctuellement des manifestations sportives non liées au cyclisme.

Points forts de l'opération au regard du développement durable

Le projet présente une performance énergétique du niveau d'un bâtiment BBC.
L'utilisation de la bio énergie
La récupération des eaux pluviales
La réalisation d'un « chantier vert »

Les apports de la certification pour l'opération et pour ses acteurs & partenaires

La démarche a généré une collaboration et un partenariat étroits entre les divers participants, que ce soit en phase études ou réalisation.

Quelques Points Forts du rapport d'audit

Espace piste du vélodrome bénéficiant d'une qualité remarquable de lumière naturelle
Performance énergétique de l'opération
Accès aux locaux techniques se faisant de plain-pied
Travail de conception au niveau de l'insertion urbaine au sein du parc des sports
Maîtrise des nuisances acoustiques vis-à-vis des riverains durant les manifestations entre autres
Implication des différents acteurs de l'opération

Les principales caractéristiques du profil environnemental de l'opération

Apports de lumière naturelle sur l'édifice
Réduction des coûts de fonctionnement et de maintenance du bâtiment
Maîtrise de la qualité de l'air et optimisation du confort thermique et visuel

Les principales caractéristiques techniques de l'opération par rapport aux choix environnementaux

Une enveloppe fortement translucide réalisée en complexe de panneaux polycarbonate.
Le raccordement du chauffage au réseau de chaleur urbain avec production en bioénergie
Le tamponnement des eaux pluviales, avec limitation des rejets au réseau d'assainissement et réutilisation au niveau de l'arrosage d'une piste BMX adjacente.

Visuels de l'opération

